

COMPTE RENDU DU GROUPE TECHNIQUE SUR LA VERSION 2 DE LA CERTIFICATION DES LOGICIELS D'AIDE A LA PRESCRIPTION AMBULATOIRE

30 septembre 2015

Présents : Eric BELTRANDO (SFMG)
Frédéric DOC (BCB)
Alain EDDI (Auditeur SGS)
Jean François FORGET (Vidal)
Eric JARROUSSE (CLM)
Thierry KAUFFMANN (Prokov Edition)
Sébastien MABON (RéAGJIR)
Lina SILVERA (CNAM-TS)
Marc FUMEY (HAS)
Laurence LEFEBVRE-RAISIN (ANSM)
Pierre LIOT (HAS)
Mirojane MOHAMMAD (HAS)
Florence MARECHAUX (HAS)
Vincent MARY (HAS)

Excusés : Nathalie BALJOUX (Julie Software)
Bernard CASSOU-MOUNAT (DSSIS)
Pascal CHARBONNEL (CMG)
Paul CATTANEO (CBPMD)
David DARMON (CMG)
Elisabeth DESO (CNAM-TS)
Catherine GOUPILLON (A10 Technologie)
Dany HUPPENNOIRE (CLM)
Florence LOYER (SFPC)
Gérard SIMON (Expert)

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 27 mai 2015
2. Critères étudiés en réunion
3. Système d'Aide à la décision par Médicament (SAM) : rappel du contexte, exemples et modèle de distribution

1. Validation du compte rendu du 27 mai 2015

Le compte rendu est validé en séance, en tenant compte des propositions reçues, notamment celles sur le cadencement et les ordonnances sans en-tête. Les modifications évoquées en séances seront reportées directement sur le site de WikiPE.

2. Validation de critères

Les critères issus des discussions de la réunion précédente sont présentés et validés (prescriptions cadencées, prescriptions en DC, et critère sur les effets secondaires). Certains donnent lieu à de simples modifications (ordonnances sans en-tête), d'autres sont débattus plus amplement (cf site de [WikiPE](#)).

3. Système d'Aide à la décision par Médicament (SAM, ex SAD)

Deux SAM sont présentés en réunion. Ces SAM sont disponibles sur le site WikiPE ([SAD béta 2 mimétique](#) / [SAD NACO](#)).

Chaque SAM est composé de plusieurs parties :

- Identification du SAM : titre, date d'activation et de désactivation.
- Liste des médicaments concernés par la fiche.
- Conditions de déclenchement du SAM, message à afficher, médicament proposés en remplacement, et fonctions logicielles demandées.
- Les sources du SAM (URL, logo, date de révision, contacts...).

Concernant l'identification du SAM.

Les premières discussions tournent autour du versionnage des SAM, et des domaines applicables.

Les SAM sont versionnés, comme pour les référentiels, par une date d'identification du document.

Les dates d'activation et de désactivation correspondent aux dates où le SAM doit et ne doit plus être proposé aux utilisateurs. La HAS publiera la liste des SAM actifs, ainsi que les SAM actifs à une date donnée (archives). Dans le cadre de la certification, seuls les SAM actifs seront exigés et testés.

Les SAM seront diffusés par la HAS prioritairement au format XML (+XSL). Une version « lisible par un humain » sera publiée en parallèle.

Concernant la liste des médicaments indexés et le corps du message lié au domaine

Les SAM sont issus, par exemple, de recommandations ou de fiche de bon usage du médicament préexistantes. Elles pourront être déclinées en un SAM comprenant :

- Une base fixe : la liste de médicaments concernés et la source.
- Plusieurs parties, spécifiques à chaque domaine concerné (LAP A, LAP H, LAD officine ...), les messages ou les conditions par exemple pouvant être différents.

Les médicaments concernés peuvent être indexés de plusieurs façons : par substance active, CIP, CIS, UCD... chaque solution conduisant à des organisations différentes pour la maintenance de ces SAM. La HAS exprime sa préférence pour une expression par substance active / DC, plus facile à maintenir (suite à de nouvelles mises sur le marché ou à l'arrêt de commercialisation par exemple).

Le groupe retient cette solution. Ceci permet à chaque diffuseur du SAM (éditeurs de logiciels ou BdM) de transcrire chacune de ces substances actives selon leur propre terminologie et / ou en médicament virtuel et / ou code CIS/CIP/UCD.

En tout état de cause, ce travail d'auteur (règles de correspondance) étant indispensable, le groupe note :

- Que les industriels annoncent que de prime abord, ils n'utiliseront pas la forme originelle du SAM (version XML), mais sa forme littérale (HTML).
- Qu'il ne semble pas nécessaire que la HAS fournisse une règle (condition) structurée, par exemple au format MLM (Syntax Arden).
- Que les industriels évoquent la possibilité que les SAM intègrent des données comme la forme galénique.

Le groupe acte que les SAM (actifs et archives) seront accessibles à tous, éditeurs de logiciels ou de BdM.

Ces derniers proposeront que la fonctionnalité SAM soit assurée, au même titre que les alertes de sécurité existantes (par exemple par le biais d'API). Et ce, quel que soit le cas d'usage : interrogations ponctuelles patient par patient, mais aussi pour les interrogations massives (requêtes globales dans le cadre d'Evaluation des Pratiques Professionnelles par exemple). Cette exigence fonctionnelle sera portée ultérieurement par l'agrément V3 des BdM.

La date de la prochaine réunion du groupe technique sera fixée ultérieurement.